IADE EN SMUR

PLUS VALUE ?

D. CAILLOCE

SAMU - SMUR

PAS DE CONFLIT D’INTERET

ON REFAIT L'HISTOIRE

- **Années 60-70 : création des SMUR**
  - **Personnel provenant de l'Anesthésie Réanimation (M.A.R., Infirmier(e)s Aide Anesthésistes puis ISAR)**
- **Année 80 : SAMU-CRRA, DU Oxyologie**
- **Année 90 : CAMU, IADE**

ON REFAIT L'HISTOIRE

- **Années 60-70 : création des SMU**
  - **Personnel provenant de l'An[illegible] Réanimation (M.A.R., Inf[illegible]s Aide Anesthésistes puis I.S[illegible]**
- **Année 80 : SAM[illegible]A**
- **Année 90 : [illegible]yologie, CAMU, IADE**

70 % DE TRAUMATOLOGIE

ON REFAIT L'HISTOIRE

- **Années 2000 : DESC médecine d'Urgence**
  - **Diminution MAR au SAMU SMUR**
  - **Mutualisation avec les S.A.U.**

- **Année 2017 : DES Médecine D'Urgence**

ON REFAIT L'HISTOIRE

- **Années 2000 : DESC médecine d'urgence**
  - **Diminution MAR au SAMU-SMUR**
  - **Mutualisation avec les SAU**

- **Année 2017 : DES Médecine D'Urgence**

30 % DE TRAUMATOLOGIE

Cadre Légal

L'exercice de la profession d'infirmier anesthésiste est lié à deux catégories de textes,

- ceux qui régissent la profession d'infirmier
- ceux définissant la pratique anesthésique,

l'organisation de la médecine d'urgence et la prise en charge des patients de réanimation

Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V : ANNEXE

Article R. 4311-10

Transports sanitaires :
Transports sanitaires urgents entre établissements de soins effectués dans le cadre d'un service mobile d'urgence et de réanimation ;
Transports sanitaires médicalisés du lieu de la détresse vers un établissement de santé effectués dans le cadre d'un service mobile d'urgence et de réanimation ;

Article R. 4311-12

Les transports sanitaires mentionnés à l'article R. 4311-10 sont réalisés en priorité par l'infirmier ou l'infirmière anesthésiste diplômé d'Etat. L'infirmier ou l'infirmière, en cours de formation préparant à ce diplôme, peut participer à ces activités en présence d'un infirmier anesthésiste diplômé d'Etat.

Décret n° 2017-316 du 10 mars 2017 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat

- Art. R. 4311-12.- III. - L'infirmier ou l'infirmière anesthésiste est seul habilité à réaliser le transport des patients stables ventilés, intubés ou sédatés pris en charge dans le cadre des transports infirmiers interhospitaliers.
- IV. - Les transports sanitaires mentionnés à l'article R. 4311-10 sont réalisés **en priorité** par l'infirmier ou l'infirmière anesthésiste diplômé d'Etat.

POLEMIQUE

Quelle place pour l'infirmier anesthésiste dans la médecine d'urgence de demain ?

What Place Tomorrow for Nurse Anesthetist in Emergency Medicine?

F. Braun · P.Y. Gueugniaud · D. Pateron · B. Riou

Ann. Fr. Med. Urgence (2016) 6:83-84

POLEMIQUE

L'IADE a bénéficié d'une formation spécifique, adaptée à l'anesthésie au bloc opératoire et adaptée à une partie de la pratique de médecine d'urgence en Smur. En revanche, **cette formation n'est pas adaptée à la pratique globale de la médecine d'urgence, notamment dans son exercice hospitalier**.

POLEMIQUE

« La seule activité pour laquelle un IADE pourrait apporter potentiellement une plus-value, est celle des transports infirmiers interhospitaliers (T2IH). Ces T2IH semblent effectivement une innovation intéressante et sûre. En l'absence de médecins, il est vrai que l'IADE a reçu une formation mieux adaptée à la surveillance d'un patient ventilé et au contrôle des voies aériennes nécessaire en cas d'extubation éventuelle ».

POLEMIQUE

il nous paraît nécessaire de revoir la nécessité, inscrite dans les textes réglementaires actuels, d'inclure un stage obligatoire en Smur dans la formation des IADE pour plusieurs raisons…..

Quelle place pour l'infirmier anesthésiste dans la médecine d'urgence de demain ?

What Place Tomorrow for Nurse Anesthetist in Emergency Medicine?

F. Braun · P.Y. Gueugniaud · D. Pateron · B. Riou

Ann. Fr. Med. Urgence (2016) 6:83-84

POLEMIQUE

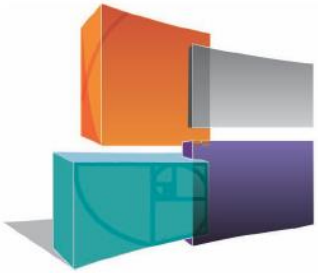

SFAR
Société Française d'Anesthésie et de Réanimation

En ce qui concerne le pré hospitalier, l'internat se modifiera en 2017 avec l'apparition d'un DES de Médecine d'Urgence. Les responsables de la Médecine d'Urgence ne sont plus des anesthésistes-réanimateurs et ont œuvré pour des services SAU-SAMU-SMUR autonomes donc avec du personnel IDE d'Urgence formé SAUV-pré hospitalier. L'anesthésie réanimation s'étant recentrée sur les blocs opératoires la médecine péri-opératoire et les réanimations, a perdu sa légitimité sur le terrain pré hospitaliser ; la conséquence en est le retrait progressif des IADE de ce champ d'intervention pour recentrer leurs activités sur les blocs opératoires en collaboration étroite avec les anesthésistes-réanimateurs.

Professeur Claude Ecoffey

Président de la Sfar

POLEMIQUE

RAPPORT D´INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des affaires sociales (1) sur les **urgences hospitalières**,

Par Mmes Laurence COHEN, Catherine GÉNISSON et M. René-Paul SAVARY,

Sénateurs

Vos rapporteurs souhaitent néanmoins **ouvrir le débat sur la création d'une spécialité d'infirmier urgentiste**, sur le modèle des infirmiers anesthésistes (IADE) et des infirmiers de bloc opératoire (IBODE). Il semble en effet que l'exercice quotidien en service d'urgence nécessite des compétences spécifiques qui pourraient faire l'objet d'une formation plus approfondie, notamment s'agissant de la fonction d'accueil. Une telle évolution permettrait en outre de mieux valoriser une profession qui semble particulièrement souffrir d'un manque de reconnaissance, compte tenu des difficultés de son exercice quotidien.

Proposition : Ouvrir le débat quant à la création d'une spécialité d'infirmier urgentiste.

POLEMIQUE

COMMUNIQUE DE PRESSE :

La déqualification rampante des SMUR continue ...

Et DEMAIN ?

Aujourd'hui les IADEs ?

Demain les SMURs primaires ?

ETAT DES LIEUX

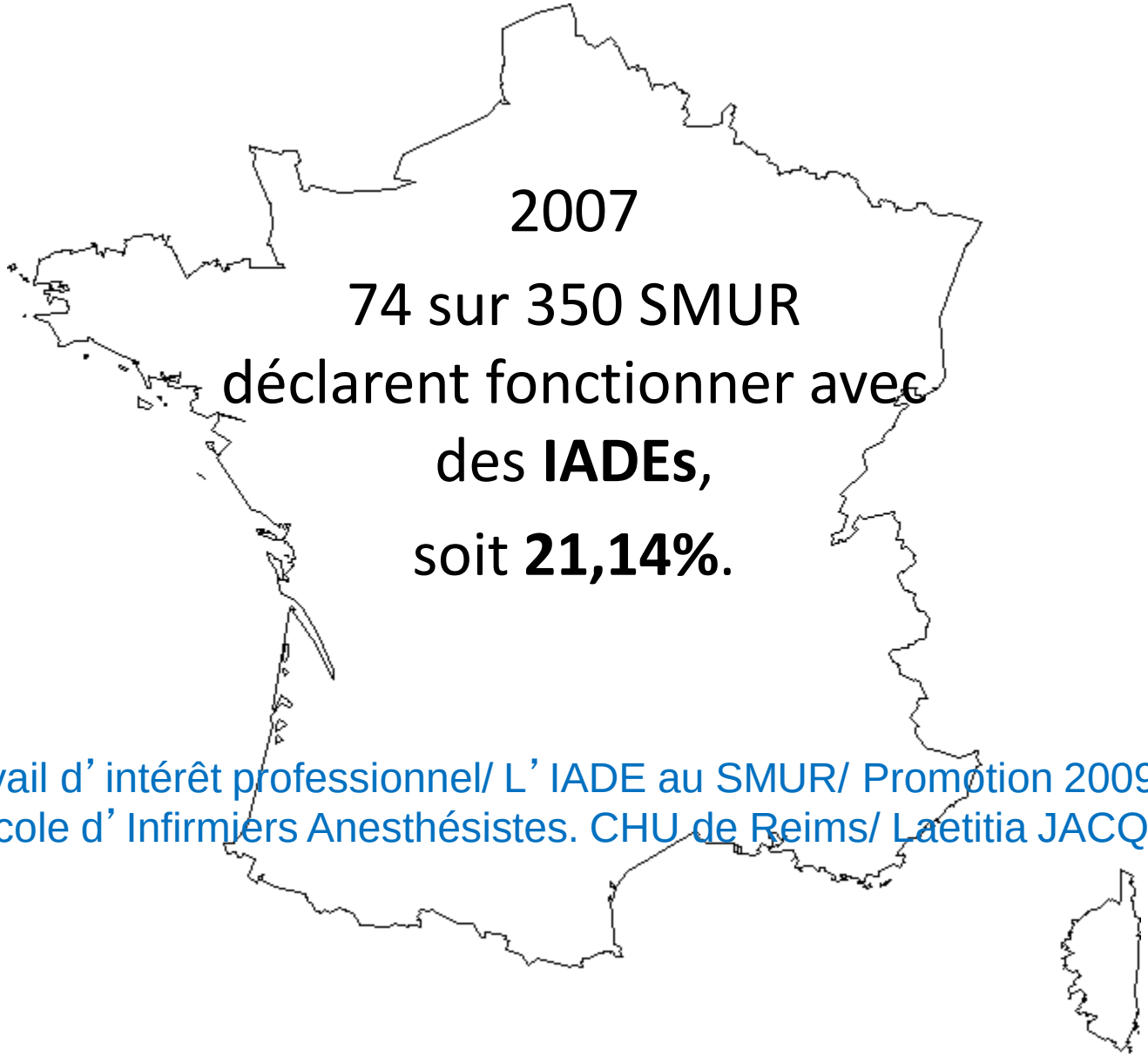

2007

74 sur 350 SMUR déclarent fonctionner avec des **IADEs**,

soit **21,14%**.

Travail d'intérêt professionnel/ L'IADE au SMUR/ Promotion 2009-2011
Ecole d'Infirmiers Anesthésistes. CHU de Reims/ Laetitia JACQUIN

ETAT DES LIEUX

Nouvelle-Aquitaine

49 SMUR et antennes SMUR

8 avec IADE

Guide des SAMU 2016

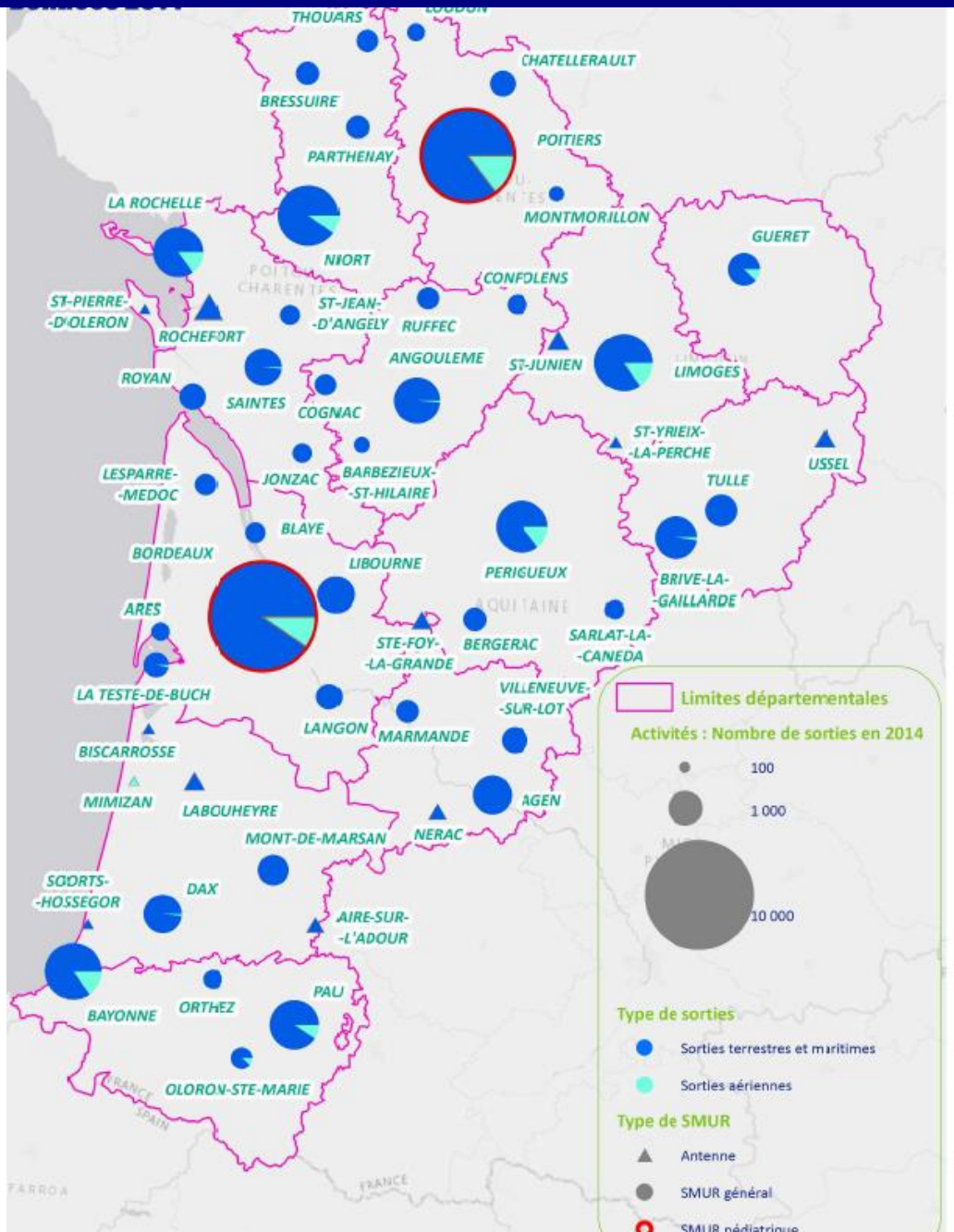

AU CHU de Limoges

« La plus-value de l'IADE au SMUR »

Annie Papon,
cadre de santé au SAMU SMUR :

juillet 2013 | CHORUS 105 [31]

« L'IADE, de part sa formation spécifique a des connaissances sur la prise en charge pré-hospitalière et la prise en charge de l'enfant. Il connaît la gestuelle des voies veineuses, le matériel, la dilution. Il est également le seul personnel, en plus du médecin, qui peut réaliser le geste de l'intubation.
Sa formation lui a permis d'acquérir une certaine rigueur, qui est une qualité nécessaire pour travailler au SMUR.
Tout ceci lui permet de ne pas être perturbé dans ses gestes sur le terrain. Il sait faire et c'est important. Car en travaillant au SMUR, on n'est plus dans les conditions sécurisantes de l'hôpital. Sa formation lui a permis d'acquérir le côté gestuel, ce qui lui laisse plus de latitude pour le côté relationnel avec le patient et son entourage.
Le fait d'avoir des IADE au SMUR c'est donc une plus-value et une sécurité dans la prise en charge du patient. »

UN MÊME COMBAT

- GESTES TECHNIQUES
- ECMO
- NéoNatalogie - PEDIATRIE
- Compagnonnage

Le SMUR a besoin D' IADEs !!

Les IADEs Du SMUR de Limoges, Quelle Classe !
SAMU 87
SMUR LIMOGES
FENWICK
63
ASM